

27 juin 2024  
Français  
Original : anglais

---

**Quatrième Conférence des Nations Unies chargée  
d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution  
du Programme d'action en vue de prévenir,  
combattre et éliminer le commerce illicite des  
armes légères sous tous ses aspects**

New York, 17-28 juin 2024

**De la recherche à l'élaboration de politiques : pour un  
contrôle des armes de petit calibre propre à transformer  
les dynamiques de genre**

**Document de travail présenté par l'Allemagne, le Canada, le Chili,  
l'Irlande, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du  
Nord, la Thaïlande, Small Arms Survey et l'Institut des Nations  
Unies pour la recherche sur le désarmement**

**Avantages de la prise en compte des questions de genre dans l'élaboration des  
politiques de contrôle des armes de petit calibre**

1. Les violences commises au moyen d'armes légères et de petit calibre ou facilitées par de telles armes ont des incidences différentes sur des personnes d'âge et de genre différents (femmes, hommes, garçons ou filles). Pour comprendre les effets différenciés de cette violence en fonction du genre et assurer ainsi la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, il faut disposer de données sur la criminalité violente ventilées par genre ou par sexe qui permettent également de déterminer si une arme à feu a ou non été utilisée. Cela exige également d'assurer la participation pleine, égale, véritable, sûre et effective des femmes aux activités techniques et à l'élaboration des politiques.

2. La conceptualisation de mesures de contrôle des armes de petit calibre tenant compte des questions de genre dans le contexte du lien qui existe entre paix, sécurité et développement peut aboutir à l'élaboration de programmes plus globaux et plus complets associant des acteurs qui ne participent généralement pas aux initiatives de contrôle des armes de petit calibre, en particulier la société civile, notamment les organisations qui œuvrent en faveur des droits des femmes, de l'égalité des genres, des jeunes, des populations marginalisées et du développement durable, ainsi que les parlementaires.



3. L'intégration d'une perspective de genre dans les discussions politiques peut susciter des débats sur la manière dont le contrôle des armes de petit calibre peut contribuer à l'action menée pour prévenir la violence armée, lutter contre les incidences différenciées de cette violence sur les femmes et les hommes et s'attaquer à la demande d'armes illicites motivée par des considérations liées au genre et aux raisons qui poussent certaines personnes à se livrer au trafic d'armes<sup>1</sup>.

4. La mise en œuvre du Programme d'action pourrait être plus globale et plus durable à long terme si les parties prenantes parviennent à mieux comprendre les liens qui existent entre les normes de genre rigides (en particulier les masculinités) qui sous-tendent les motivations et les pressions sociétales à l'origine de l'acquisition d'armes, de la participation au commerce illicite des armes légères et de petit calibre et de la perpétration d'actes de violence armée, notamment les violences sexuelles et fondées sur le genre.

5. La prise en compte des questions de genre peut également aider à recenser les synergies et les possibilités de collaboration dans le contexte d'autres cadres nationaux conformes aux engagements visant à réduire la violence armée et à maintenir la paix et la sécurité, tels que ceux qui figurent dans les plans d'action nationaux sur les femmes et la paix et la sécurité et sur les jeunes et la paix et la sécurité<sup>2</sup>. Le contrôle des armes de petit calibre converge avec les priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité autour des quatre piliers interconnectés que sont la participation, la prévention, la protection et les secours et le relèvement.

6. Par ailleurs, un contrôle des armes de petit calibre propre à transformer les dynamiques de genre peut permettre de trouver des convergences pratiques dans le cadre des objectifs de développement durable, par exemple entre l'objectif 5 sur l'égalité des sexes (en particulier les cibles 5.2 sur l'élimination de la violence faite aux femmes et 5.5 sur la participation pleine et effective des femmes), l'objectif 16 sur la paix, la justice et des institutions efficaces (en particulier les cibles 16.4 sur la réduction nette du trafic d'armes et 16.1 sur la réduction de toutes les formes de violence et des taux de mortalité qui y sont associés) et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. La participation d'un large éventail d'institutions nationales, ainsi que de la société civile, des milieux universitaires et des instituts de recherche, à la mise en œuvre d'approches globales visant à traiter ces questions dans le cadre du Programme d'action peut maximiser l'efficacité et l'incidence de cet instrument.

7. Les mesures de contrôle des armes de petit calibre tenant compte des questions de genre peuvent donc favoriser la cohérence des politiques visant à prévenir les violences sexuelles et fondées sur le genre dans les situations de conflit et dans d'autres contextes. À titre d'exemple, la collecte et la mise en commun de données sur les violences sexuelles liées aux conflits ventilées en fonction de la présence ou de l'utilisation d'armes peuvent éclairer l'élaboration des mesures et des politiques de prévention.

---

<sup>1</sup> Callum Watson et Aline Shaban, « What happened to demand? Getting small arms control back on track », Non-Proliferation and Disarmament Papers, n° 88, consortium de l'UE chargé de la non-prolifération et du désarmement, 2024, disponible à l'adresse suivante : [www.sipri.org/publications/2024/eu-non-proliferation-and-disarmament-papers/what-happened-demand-getting-small-arms-control-back-track](http://www.sipri.org/publications/2024/eu-non-proliferation-and-disarmament-papers/what-happened-demand-getting-small-arms-control-back-track).

<sup>2</sup> Callum Watson, « Meaningful partners: opportunities for collaboration between women, peace and security, and small arms control at the national level », Genève, Small Arms Survey, 2024, disponible à l'adresse suivante : [www.smallarmssurvey.org/resource/meaningful-partners-opportunities-collaboration-between-women-peace-and-security-and-small](http://www.smallarmssurvey.org/resource/meaningful-partners-opportunities-collaboration-between-women-peace-and-security-and-small).

## L'importance des données

8. Dans sa résolution 77/55 sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements, l'Assemblée générale a engagé les États Membres à ventiler les données sur les décès liés aux armes à feu, lorsque cela était possible, par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, situation matrimoniale, statut migratoire, handicap et emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays.

9. Les instituts de recherche et les organisations internationales ont joué un rôle clé s'agissant de combler les lacunes en matière de données. Les données existantes ventilées par sexe et par âge montrent qu'à l'échelle mondiale, 91 % des personnes tuées par arme à feu sont des hommes ou des garçons, et 8 % des femmes ou des filles<sup>3,4</sup>. Les hommes risquent davantage d'être blessés ou tués par arme à feu, que ce soit dans une situation de conflit ou dans d'autres contextes, notamment par suicide<sup>5</sup>.

10. Les femmes et les filles représentent 66 % des victimes de violence au sein du couple et 55 % des victimes de violence familiale<sup>6</sup>. Dans certains pays où le taux de féminicide est élevé, plus de la moitié de ces crimes sont commis à l'aide d'armes de petit calibre<sup>7</sup>.

11. En 2023, selon l'ONU, 95 % des victimes de violences sexuelles liées aux conflits étaient des femmes ou des filles<sup>8</sup>. Bien que les données disponibles sur les violences sexuelles liées aux conflits et les armes soient limitées, un rapport récent de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a révélé que, dans six pays où des données ventilées étaient disponibles, une arme à feu avait été utilisée dans 70 % à 90 % des cas de violence sexuelle liée aux conflits ayant fait l'objet d'un signalement<sup>9</sup>.

12. Bien que la plupart des États collectent systématiquement des données sur les homicides sur une base annuelle, moins du tiers ventilent ces données en fonction de l'utilisation d'une arme à feu. Des données sur les homicides par arme à feu ventilées

<sup>3</sup> Small Arms Survey, « Global violent deaths in 2021 », décembre 2023, disponible à l'adresse suivante : [www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/SAS-GVD-2023-update-FINAL\\_0.pdf](http://www.smallarmssurvey.org/sites/default/files/SAS-GVD-2023-update-FINAL_0.pdf).

<sup>4</sup> Le total n'est pas égal à 100 %, car les chiffres ont été arrondis.

<sup>5</sup> Irena Ilic *et al.*, « Worldwide suicide mortality trends by firearm (1990-2019): a joinpoint regression analysis », PLoS ONE, 25 mai 2022.

<sup>6</sup> Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), « Gender-related killings of women and girls (femicide/feminicide): global estimates of female intimate partner/family-related homicides in 2022 », 2023, disponible à l'adresse suivante : [www.unodc.org/documents/data-and-analysis/briefs/Femicide\\_brief\\_2023.pdf](http://www.unodc.org/documents/data-and-analysis/briefs/Femicide_brief_2023.pdf).

<sup>7</sup> Organisation des Nations Unies, Recueil de modules sur le contrôle des armes légères (MOSAIC), module 06.10, « Les femmes, les hommes et la nature liée au genre des armes légères et de petit calibre », 2018, disponible à l'adresse suivante : <https://front.un-arm.org/wp-content/uploads/2019/12/MOSAIC-06.10-2017FV1.0.pdf> ; Gianluca Boo et Gergely Hideg, « Turning tides: a new surge in global violent deaths », 4 décembre 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://smallarmssurvey.medium.com/turning-tides-a-new-surge-in-global-violent-deaths-0482547f9470>.

<sup>8</sup> ONU, fiche d'information sur le rapport de 2023 du Secrétaire général sur les violences sexuelles liées aux conflits, disponible à l'adresse suivante : <https://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/2024/04/202404-UN-annual-report-CRSV-factsheet-covering-2023.pdf>.

<sup>9</sup> Hana Salama, « Addressing weapons in conflict-related sexual violence: the arms control and disarmament toolbox », Genève, UNIDIR, 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/addressing-weapons-in-conflict-related-sexual-violence-the-arms-control-and-disarmament-toolbox/>.

par genre ou par sexe sont généralement produites de manière ponctuelle et remontent en moyenne à 6 à 10 ans<sup>10</sup>.

13. Les femmes et les filles risquent davantage d'être déplacées à l'intérieur de leur propre pays, d'être contraintes d'abandonner l'école et de devoir s'occuper des personnes blessées par arme à feu ou des membres de la famille des personnes tuées<sup>11</sup>. Cela peut les empêcher de jouir pleinement de leurs droits économiques, sociaux et culturels.

### **Participation véritable des femmes au contrôle des armes de petit calibre**

14. Femmes et hommes ont le droit de participer véritablement aux négociations et aux décisions qui auront une incidence sur leur vie. Ce principe a été réaffirmé dans les documents finals adoptés à la troisième Conférence d'examen, ainsi qu'aux septième et huitième réunions biennales des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action relatif aux armes légères, dans lesquels il a été demandé aux États d'assurer la participation pleine, égale, véritable, sûre et effective des femmes, y compris dans des rôles de direction et en tant qu'agentes de changement, à tous les processus, mécanismes et instances de décision, de planification et de mise en œuvre et à tous les niveaux de la mise en œuvre du Programme d'action.

15. En dépit de la demande susmentionnée, la participation des femmes aux négociations reste insuffisante, puisque celles-ci ne représentent en moyenne que 34 % des diplomates œuvrant dans les instances chargées de la maîtrise des armements et du désarmement<sup>12</sup>. À titre d'exemple, la proportion de femmes ayant fait des déclarations à la septième Réunion biennale des États a été de 30 %, une part qui n'a que légèrement augmenté à la huitième Réunion biennale, lors de laquelle elle a atteint 34 %.

16. L'écart est plus important encore à des postes techniques, les femmes représentant moins de 12 % des spécialistes de la gestion des armes et des munitions<sup>13</sup>. Les femmes continuent également de se heurter à des obstacles structurels et sociaux qui entravent leur participation effective, tels que les stéréotypes de genre, les attitudes et politiques discriminatoires dans le secteur de la sécurité, le manque d'infrastructures adéquates, l'accès inégal aux possibilités de formation spécialisée et les préjugés conscients et inconscients liés aux normes de genre en vigueur. Pour relever ces défis, il faut s'appuyer sur les compétences disponibles en matière d'intégration des questions de genre et de diversité afin d'analyser et d'éliminer les obstacles dans chaque contexte particulier et inciter les hommes et les garçons à soutenir l'égalité des genres.

17. Des pratiques telles que l'application de directives sur l'égalité des genres dans l'administration publique, l'adoption de quotas et l'organisation de campagnes de communication et de sensibilisation tenant compte des questions de genre peuvent avoir des répercussions positives sur la participation globale des femmes dans ce domaine<sup>14</sup>. Le fait d'accroître les possibilités pour les civiles d'être formées à des

---

<sup>10</sup> Small Arms Survey, infographie sur le genre et les morts violentes dans le monde, 2024.

<sup>11</sup> A/HRC/44/29, p. 8 et 9.

<sup>12</sup> UNIDIR, Gender and Disarmament Hub, disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/tools/gender-disarmament-hub/>.

<sup>13</sup> Hana Salama et Emma Bjertén-Günther, « Women managing weapons: perspectives for increasing women's meaningful participation in weapons and ammunition management », Genève, UNIDIR, 2021, disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/women-managing-weapons>.

<sup>14</sup> Renata Hessmann Dalaqua, Manaved Nambiar et Hana Salama, « Best practices for gender equality in conventional arms control: survey results », Genève, UNIDIR, 2023, disponible à l'adresse suivante : <https://unidir.org/publication/best-practices-for-promoting-gender-equality-in-conventional-arms-control-survey-results/>.

fonctions techniques et, en particulier, de leur dispenser une formation ciblée et d'établir des réseaux de pairs tels que le Réseau d'expertes en gestion des munitions<sup>15</sup> afin d'accroître la visibilité des femmes occupant des postes techniques est également considéré comme un moyen efficace de promouvoir leur participation.

18. La société civile joue un rôle important s'agissant de garantir l'efficacité des mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre au niveau national, qu'il s'agisse des spécialistes du domaine ou des organisations qui sont en contact régulier avec les personnes rescapées et les populations touchées et qui défendent leurs intérêts. Il importe donc de veiller à ce que les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des droits des femmes, de l'égalité des genres, des jeunes et des populations marginalisées aient les possibilités, les connaissances, les compétences et les ressources requises pour participer aux initiatives de contrôle des armes légères et de petit calibre au niveau national. Cela permet de tenir compte des besoins et des perspectives des victimes et des personnes rescapées de la violence armée et de recenser les synergies qui existent entre les mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre mises en œuvre au niveau national et les activités menées par les organisations de la société civile.

#### **La voie à suivre : recommandations destinées à la quatrième Conférence d'examen**

19. Les États Membres devraient intégrer les résultats des débats sur les mesures de maîtrise des armements propres à transformer les dynamiques de genre et faire fond sur les conclusions issues de ces discussions dans le Programme d'action en formulant les recommandations suivantes pour examen à la quatrième Conférence d'examen :

a) Réaffirmer dans le document final de la quatrième Conférence d'examen les engagements pris à la troisième Conférence d'examen et à la huitième Réunion biennale des États en matière d'intégration des questions de genre et élargir encore le dialogue et l'action en faveur de mesures de contrôle des armes légères et de petit calibre propres à transformer les dynamiques de genre en intégrant de nouvelles thématiques, telles que le lien entre les rôles de genre (en particulier les masculinités) et la demande d'armes légères et de petit calibre illicites, tout en mettant davantage l'accent sur le rôle que joue le Programme d'action dans la lutte contre la violence fondée sur le genre et, en particulier, la violence sexuelle liée aux conflits. Ces analyses devraient tenir compte des liens qui existent entre le trafic illicite d'armes légères et de petit calibre, le genre et d'autres formes de criminalité organisée ;

b) Intensifier les efforts de collecte de données sur les homicides et d'autres formes de violence, telles que la violence sexuelle liée aux conflits, la violence au sein du couple et la violence familiale, ventilées par genre ou par sexe. Ces données devraient permettre de déterminer si une arme de petit calibre a été utilisée et si elle a été acquise de manière illicite. Dans la mesure du possible, les données devraient également être ventilées par niveau de revenu, âge, race, appartenance ethnique, situation matrimoniale, statut migratoire, handicap et emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays lorsque des réponses ciblées sont nécessaires pour protéger des groupes particuliers qui sont en situation de vulnérabilité ;

c) Recenser et exploiter les synergies et les possibilités de collaboration dans le cadre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité, de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des objectifs de développement durable. Les plans d'action régionaux et nationaux liés à

<sup>15</sup> Réseau d'expertes en gestion des munitions, voir <https://disarmament.unoda.org/2023/05/01/information-bulletin-issue-no-9-may-2023/#woma>.

la mise en œuvre du Programme d'action devraient également prendre en compte les questions de genre conformément aux grandes orientations adoptées aux niveaux régional et national. De telles activités devraient être appuyées par des conseillers et conseillères ou des coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre, le cas échéant<sup>16</sup> ;

d) Collaborer avec des spécialistes de l'égalité des genres et de la diversité en vue de recenser les obstacles à une participation véritable des femmes à la prise de décision et aux activités relatives à la mise en œuvre du Programme d'action, notamment dans les domaines techniques liés à la gestion des armes et des munitions. Recueillir des données ventilées par genre ou par sexe sur la participation aux initiatives de contrôle des armes légères et de petit calibre, tant au niveau de l'élaboration des politiques que de la mise en œuvre, et adopter des mesures et des plans adaptés au contexte afin de surmonter les obstacles à cette participation ;

e) Promouvoir une approche inclusive de l'élaboration des politiques de contrôle des armes légères et de petit calibre en veillant à ce que les organisations de la société civile qui œuvrent en faveur des droits des femmes, de l'égalité des genres, des jeunes et des populations marginalisées aient les possibilités, les connaissances, les compétences et les ressources suffisantes pour participer aux initiatives de contrôle des armes légères et de petit calibre mises en œuvre aux niveaux national, international et multilatéral.

---

<sup>16</sup> Bien que ces fonctions soient définies de différentes manières dans différentes institutions, les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre forment généralement un réseau de membres du personnel de différents services qui consacrent une partie de leur temps (généralement autour de 20 %) à des activités visant à appuyer la prise en compte des questions de genre en défendant, en conseillant et en soutenant leurs collègues, ainsi qu'en suivant les progrès accomplis en matière d'égalité des genres dans leurs domaines d'activité respectifs et en en rendant compte.